

V. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

5.5 OAP THEMATIQUE « MOBILITE »

Plan Local d'Urbanisme
de Pont Saint Martin

Approuvé le 27 novembre 2025



OAP THÉMATIQUE N°5 « MOBILITÉ »

CHAMP D'APPLICATION

La présente OAP concerne l'ensemble du territoire communal.

CONTEXTE

Le bourg de Pont-Saint-Martin se caractérise notamment par la présence de venelles qui participent à la qualité de son cadre de vie. Hors bourg, les connexions douces sont rarement continues, mais plusieurs axes stratégiques sont clairement identifiés. L'objectif est de renforcer le maillage de ces circulations afin d'assurer un réseau efficace, tant pour les déplacements du quotidien que pour la promenade ou le tourisme.

OBJECTIFS

La présente OAP thématique vise à révéler et garantir un maillage de liaisons douces fonctionnelles dans l'ensemble de la commune.

Plus précisément, les interventions dans les espaces urbanisés doivent participer à préserver et renforcer la continuité du réseau et dans les espaces naturels à assurer des connexions entre les principaux lieux de vie et avec les grandes destinations des territoires voisins.

OAP

SÉCURISER LES VOIES ROUTIÈRES EXISTANTES

Sauf lorsque les contraintes techniques l'empêchent, le traitement des voies ouvertes à la circulation automobile doit permettre de sécuriser les déplacements des modes doux (piétons et cyclistes) par un traitement adapté au type de voie et à sa fonction.

La continuité des itinéraires doit être recherchée et les traversées organisées. Cet objectif est particulièrement valable pour les traversées de routes départementales et voies communales structurantes qui ne permettent pas le passage sécurisé des modes doux et pour lesquelles des solutions devront être recherchées.

INTEGRER LES MODES DOUX EN AMONT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le maillage en faveur des modes doux sera recherché à l'échelle de chaque secteur de projet, qu'il soit situé au sein de la zone urbaine ou en extension. Les opérations rechercheront aussi des connexions avec les liaisons douces existantes aux abords.

Les aménagements à venir devront prévoir autant que possible le bouclage des voies en impasse, la création de liaisons réservées aux modes doux, en particulier entre les équipements structurants, mais aussi la requalification de certaines voies pour permettre un partage équilibré entre les déplacements motorisés et ceux qui ne le sont pas.

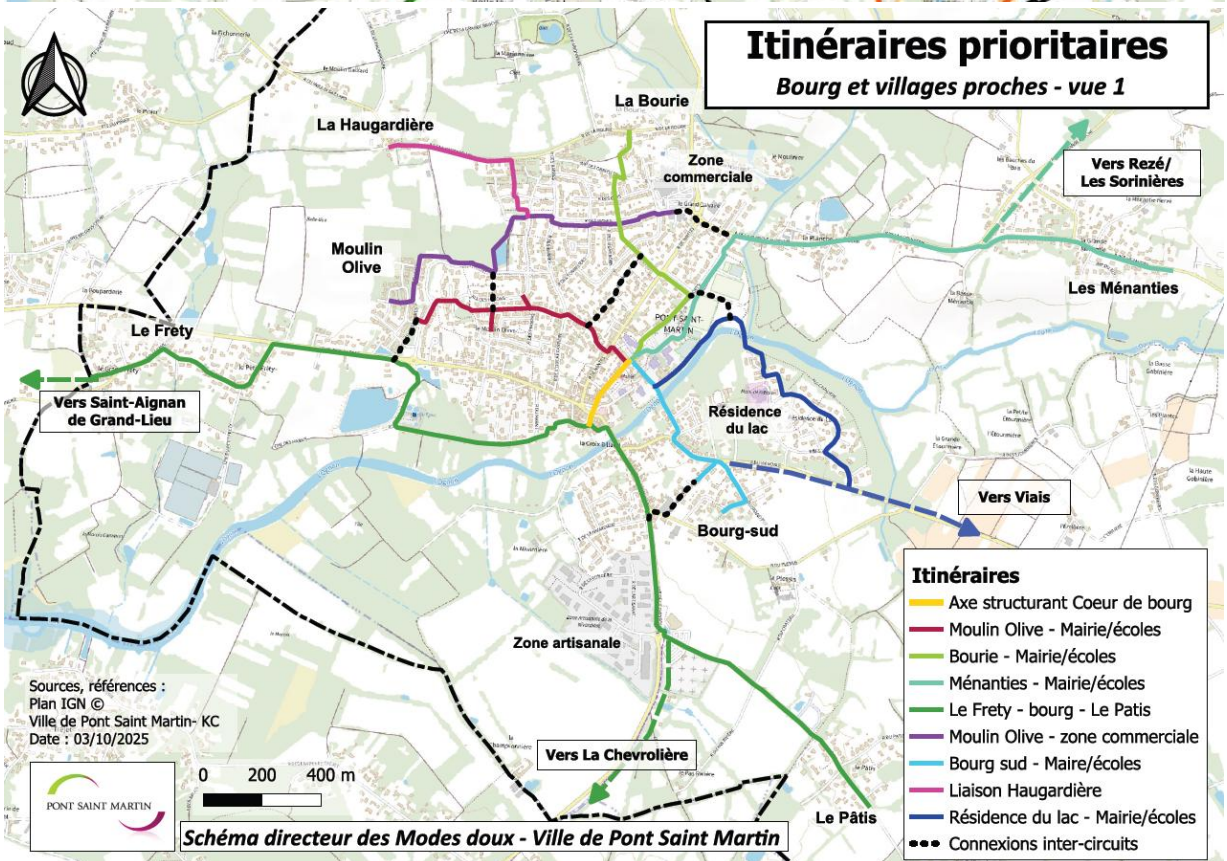
SÉCURISER L'ACCÈS POINTS DE MOBILITÉS

L'aménagement des itinéraires piétons vers et depuis les arrêts de transports desservis régulièrement et mais aussi vers les pôles d'échanges multimodaux doit être réalisé dans le souci de faciliter et sécuriser l'accès des piétons à ces points de montées/descente. Les opérations d'habitat situées à proximité participent à cet objectif.

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES SENTIERS EN MILIEU NATUREL

La commune possède déjà des sentiers permettant de parcourir les espaces naturels du territoire. L'objectif est donc de poursuivre le développement de ces sentiers en recherchant notamment les liaisons entre les différents quartiers habités et points d'intérêt. Dans les zones présentant des enjeux forts en matière de biodiversité, l'aménagement de ces liaisons devra être réalisé en veillant à limiter l'impact sur les espèces, et leurs habitats. Les talus arborés devront notamment être préservés en s'assurant que les constructions et aménagements situés en bordure ne les impactent pas.

Identification du maillage des continuités douces à accompagner.



CONNEXIONS A DEVELOPPER CIRCUITS DE RANDONNEE

